



FICHE DE POSTE

Actualisée le : 10/08/2022

IDENTIFICATION DU POSTE

Intitulé : Chef de projet politique de la ville / Chef de service GUSP
Direction / des solidarités et de la cohésion sociale
Service : Mission politique de la ville / service de médiation
Lieu d'affectation : CCAS
Responsable hiérarchique direct : TRIAIRE Muriel

CLASSIFICATION DU POSTE

Cadre d'emploi : Administratif
Grade : Attaché ou rédacteur
Catégorie : A ou B expérimenté
Niveau :

CONTEXTE DU POSTE (rubrique facultative)

Ce poste est issu de l'inscription de la ville dans des politiques publiques partenariales (CV, ASV, VVB...)
L'actuel contrat de ville prorogé jusqu'en décembre 2022, fait l'objet d'une réécriture.
Située entre Nîmes, Arles et Montpellier, la commune de Vauvert est au cœur de la Camargue gardoise, elle compte 11 633 habitants (INSEE RP2018) dont 22 % sont issus du QPV.
Le QPV « Les Costières » fait partie des 24 quartiers de cette catégorie parmi les 105 d'Occitanie qui se caractérisent par une population particulièrement pauvre, des ressources très dépendantes des prestations sociales, une insertion très difficile dans le marché du travail et un faible niveau de diplôme.
Les programmations annuelles du contrat de ville constituent le dispositif « central » de la politique de la ville sur le territoire. Ce sont elles qui mobilisent le plus le partenariat technique et institutionnel et qui offrent la plus grande marge de manœuvre pour apporter des réponses ciblées aux besoins des habitants.
Le contrat de ville agit en transversalité avec le programme de renouvellement urbain, la gestion urbaine et sociale de proximité et le service médiation sociale
Ce poste est ouvert à un agent contractuel dans le cadre d'un CDD d'une durée de trois ans. Rémunération : sur la base de la grille indiciaire de la catégorie A ou B de la fonction publique + régime indemnitaire

MISSIONS PRINCIPALES RELATIVES AU POSTE

Coordonne et contribue à la mise en œuvre des politiques publiques de cohésion sociale du territoire ;
Fédère les acteurs de la cohésion sociale, en favorise les synergies
Manage le service GUSP

ACTIVITES OU TACHES A REALISER

Activités principales :

- Chef de projet politique de la ville selon la lettre de mission définie par les signataires du contrat de ville
- Direction du service GUSP
- Coordonne l'intervention du service médiation

Activités traitées en direct :

- Ingénierie de projet : diagnostics, évaluations et diffusion des résultats ; traduire des orientations en stratégies et programmes d'actions ; organiser des travaux et animer des réunions, coordonner les interventions techniques des acteurs et actions en lien avec les partenaires institutionnels, développer une fonction d'expertise sur les thématiques des dispositifs.
- Mise en œuvre des politiques publiques définies par les décideurs publics : production des programmations (appels à projet, recherche des opérateurs pertinents manquants);
- Accompagner des opérateurs ; instruction des demandes de subvention, exécution budgétaire; contrôle des services rendus notamment par des visites de terrain;
- Prépare les comités techniques, comités de pilotage, comités thématiques internes
- Contribue à la dynamique globale de la Direction des Solidarités et de la cohésion sociale par, entre autres, la recherche de financement

Activités complémentaires :

- Gestion de la clause sociale
- Projet mémoire de quartier
- TFPB

- Management : management de l'équipe du service GUSP (chargé de mission et ½ ETP assistante administrative) et ½ ETP assistante administrative sur le service politique de la ville.
- Supervision de l'intervention des médiatrices sociales municipales

Activités subordonnées :

- Supervision de l'intervention de la coordinatrice de l'atelier santé ville (mise à disposition par le CODES).
- Accompagne certaines associations émergeant au titre de la politique de la ville
- Accueil physique et téléphonique administratif des affaires du service

RELATIONS FONCTIONNELLES

Partenaire(s) interne(s) :

Tous services. Tous élus.

Partenaire(s) externe(s) : Liste non exhaustive

Etat (Préfecture, DDETS, DRAC, ARS, Education nationale, DRJSCS, Justice, Gendarmerie...)

CRO, CD30, CCPC, CAF, CPAM, MSA, CMA, CCI, Pôle emploi...

Bailleurs sociaux, associations

CONTRAINTES PARTICULIERES DU POSTE

	Oui	Précisions
Contraintes d'horaires ou de planning	<input checked="" type="checkbox"/>	Inhérentes aux fonctions
Travail avec pics saisonniers	x	Programmation
Charge mentale (stress, bruit...)	<input checked="" type="checkbox"/>	Inhérentes aux fonctions
Autres contraintes à préciser : Déplacements fréquents	<input checked="" type="checkbox"/>	Rencontres partenariales

POSTE BENEFICIANT D'UNE NBI

A quel titre :

Nombre de points :

PRATIQUES PROFESSIONNELLES REQUISES

Dimension humaine / environnement :

Créer et entretenir un lien de confiance avec les partenaires des différents dispositifs

Pratiquer un management s'inscrivant dans les orientations globales de la collectivité et adapté aux collaborateurs

Expliciter, clarifier, faire adhérer aux décisions de la collectivité

Coordonner le travail des services de la direction

Fixer et suivre les différents objectifs.

Maintenir ou faire acquérir les compétences des agents de la direction au niveau requis

Accompagner les associations porteuses de projets politique de la ville

Anticiper et gérer les conflits

Dimension technique :

Maîtriser la méthodologie de projet

Connaître et analyser le territoire et ses enjeux

Expertise en matière de politique de la ville

Aider à la décision des élus et des partenaires institutionnels par le diagnostic des situation, l'évaluation des actions et la formulation de propositions

Dimension économique :

Rechercher l'efficacité des moyens mobilisés dans le cadre des dispositifs partenariaux

Rechercher l'efficacité des moyens propres à la collectivité

A VAUVERT, le 04/08/2022

Signature du responsable hiérarchique

Signature de l'agent

Contrat de ville Vauvert – Petite Camargue 2015/20

Extrait de la lettre de mission du chef de projet politique de la ville (2015)

Observation
La mission de chef de projet est passée de 0,7 à 0,8 etp en 2016 avec une augmentation de la subvention de l'Etat et un financement nouveau du Conseil départemental.

LE CONTEXTE

Le chef de projet politique de la ville conduit la politique publique de cohésion sociale définie par les signataires du Contrat de ville, en l'articulant avec les autres dispositifs spécifiques de la politique de la ville (ASV, CLSPD, ZSP...) et de droit commun (PEDT, CEJ...).

Le chef de projet politique de la ville de Vauvert exerce les missions définies ci-dessous pour un temps de travail dédié évalué à 0,7 ETP. Il est rattaché hiérarchiquement à la directrice générale des services qui représente l'employeur. En parallèle, il entretient des liens fonctionnels avec le Préfet du Gard qui dispose d'un pouvoir d'autorité sur les missions définies.

Cette mission est financée en partie par l'Etat.

Dans l'exercice de ses fonctions et compte tenu du caractère transversal de la politique de la ville, le chef de projet doit avoir la capacité de mobiliser l'ensemble des services opérationnels de droit commun dans le cadre de la politique de l'employeur. Lorsqu'il intervient auprès des opérateurs externes de la politique de la ville, le chef de projet représente l'ensemble des signataires du Contrat de ville.

LES MISSIONS PRINCIPALES

Le chef de projet politique de la ville est chargé des missions suivantes qu'il exerce dans le cadre des objectifs définis dans le projet de cohésion sociale du territoire :

- Ingénierie
 - Produire et alimenter les diagnostics et évaluations sur les différents volets de la politique de la ville et contribuer à la diffusion des connaissances auprès des comités de pilotage des dispositifs, des partenaires et des acteurs ;
 - Traduire les orientations contractualisées en stratégies et programmes d'actions ;
 - Organiser les travaux et animer ou co-animer les réunions des commissions thématiques et des groupes de travail assurant le suivi des actions entreprises et alimentant les travaux des comités de pilotage ;
 - Assurer la coordination de l'intervention des acteurs et des actions sur le territoire concerné en lien avec les partenaires institutionnels ;
 - Développer une fonction d'expertise du territoire sur les thématiques des dispositifs et mettre à disposition cette connaissance aux signataires du contrat de ville et à tout autre acteur public souhaitant en bénéficier.

- Mise en œuvre des programmations
 - Organiser sur son territoire et en lien avec les partenaires institutionnels les appels à projets des dispositifs ;
 - Accompagner les opérateurs dans l'élaboration des projets et, si nécessaire, dans l'élaboration et la réalisation des évaluations des actions ;
 - Instruire les demandes de subvention en lien avec les partenaires institutionnels ;
 - Préparer les comités techniques et les comités de pilotage des dispositifs contractuels ;
 - Préparer, mettre en œuvre les décisions et suivre les budgets de l'employeur consacrés aux dispositifs de la politique de la ville ;
 - Apprécier la conformité des réalisations avec les projets envisagés et les conditions de financements accordés, notamment par un suivi de terrain ;

- **Management**

Les missions du chef de projet sont exercées soit directement, soit déléguées à des collaborateurs. Elles comprennent notamment la direction de l'équipe chargée de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (coordinateur de l'Atelier santé ville, coordinateur du Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance...).

MODALITES D'EVALUATION DES MISSIONS

Les missions définies pour le chef de projet font l'objet d'une évaluation annuelle par les financeurs de la mission. Chaque année, un entretien d'évaluation sera organisé à l'initiative de la Direction départementale de la cohésion sociale.